

Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

26 % des personnes vivant à la rue ont entre 18 et 29 ans (contre 19 % des adultes occupant un logement ordinaire)

Un quart des personnes sans domicile fixe ont été placé.es à l'ASE durant leur enfance.

Environ 30% des moins de 30 ans utilisateur.rices des services d'hébergement temporaire et de restauration gratuite sont des ancien.nes de l'ASE.

Ces trois chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils montrent que les jeunes sont une des catégories les plus touchées par la pauvreté en France. Cette pauvreté n'est pas le fruit du hasard comme le montre bien l'avis. Cette pauvreté, c'est la conséquence de systèmes défailants.

D'une part, notre système de protection sociale, qui laisse les jeunes de côté entre 18 et 25 ans. Durant cette période, il faut pouvoir compter sur les solidarités familiales ou sur un travail, car le RSA n'est accessible, dans les faits, qu'à partir de 25 ans. Rappelons que nous restons un des rares pays de l'Union Européenne à ne pas permettre l'accès dès 18 ans à un revenu minimum.

D'autre part, le système de l'ASE, qui laisse les jeunes qui en sortent de côté, entre 18 et 21 ans, mais aussi après. Ces jeunes, qui ont déjà eu un parcours de vie difficile, subissent une injonction à l'autonomie, et ne sont pas suffisamment accompagnés par la collectivité pour pouvoir choisir leur vie et avancer dans leurs parcours.

Ces deux systèmes défailants produisent de la précarité et renforcent les inégalités sociales. Ils produisent des situations dans lesquelles les jeunes doivent dormir dehors, pour une nuit ou plus, qu'ils soient ancien.nes de l'ASE, étudiant.es, parfois en rupture familiale.

A ces systèmes défailants s'ajoutent des discriminations, qui accentuent encore la précarité. Des discriminations envers les femmes et les jeunes LGBTQI notamment.

Aujourd'hui, nous souhaitons particulièrement porter la voix des femmes vivant dans la rue, qui sont victimes de viols à répétition, sujettes aux grossesses non désirées faute d'accès à la contraception, sujettes aux accouchements sauvages, de peur de se faire retirer leur enfant, sujettes aux maladies gynécologiques, fautes d'accès aux protections hygiéniques. Nous

souhaitons porter la voix des jeunes lesbiennes, gays, bi-sexuel, transsexuel, queer, en questionnement, qui, quand ils dévoilent leur orientation sexuelle à leurs familles, peuvent se retrouver brutalement à la rue et sans ressources.

Pour tous ces jeunes mais aussi pour toutes les personnes vivant à la rue, il nous faut changer nos systèmes : de prévention, de protection sociale, mais aussi d'hébergement d'urgence, d'insertion sociale et professionnelle et de santé.

Un jour, arrêterons-nous de considérer les jeunes comme des mineur.es socialement jusqu'à 25 ans ?

Notre avis a su prendre en compte les spécificités de certains publics et tenter d'apporter des réponses aux besoins des personnes sans-abri.

Le point faible de notre travail a certainement été de ne pas suffisamment parler moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre de nos propositions au moment où les restrictions budgétaires touchent les structures d'accompagnement d'urgence.

Aussi, aurions-nous pu être plus directs en demandant l'interdiction totale du mobilier anti-SDF qui prend place partout dans nos lieux de vie.

Il est plus que temps de changer notre regard et d'arrêter de considérer les sansabri comme des indésirables.

Malgré ces réserves, le groupe a voté favorablement cet avis.